

NEXUS

Intermodalité Rail/Air/Route pour l'Ouest Atlantique



Jeudi 7 Février 2013

Lettre à

Monsieur Claude Chéreau
Président de la Commission de dialogue
du projet pour un aéroport à NDDL
Préfecture de Loire Atlantique
6 quai Ceineray
44000 Nantes

Objet - Transport dans l'Ouest Atlantique,
- Intermodalité Rail / Air / Route,
- Projet Aéroport du Grand Ouest,
- Surévaluation des trafics, **un manque
de recouvrement D.G.A.C. / R.F.F.**

Monsieur le Président,

Le temps disponible lors de notre audition du 29 Janvier 2013 n'ayant pas permis d'attirer votre attention sur quelques points troublants à connaître par les Membres de la Commission de dialogue, nous nous permettons en conséquence de vous les faire parvenir progressivement par courrier et par thème..

Thème - Concurrence des LGV nouvelles «**occultée**» ou «**oubliée**» dans l'évaluation du trafic par la D.G.A.C. dans le dossier du Maître d'ouvrage projet NDDL soumis à enquête publique.

La D.G.A.C. dans ses estimations de trafic régulier a pris pour référence de base le **trafic 2005** sur lequel elle a appliqué les prévisions de croissance pour les années 2006 à 2050 soit pour le **scénario 3***, 9.48% de 2006 à 2010, 6.2% de 2011 à 2015, 3.3% de 2016 à 2020, 2.805% de 2021 à 2025, 2.1754% de 2026 à 2050.

Mais alors que la D.G.A.C. **aurait dû appliquer** ces coefficients de croissance **au cas par cas** pour les **11 lignes aériennes de l'hexagone** pour permettre d'en réactualiser le total au gré de l'arrivée de la concurrence de telle ou telle LGV nouvelle, elle a appliqué ces coefficients de croissance d'une façon globale et constante sur le **montant total** des passagers du trafic régulier en **2005** à Nantes Atlantique soit sur **1 341 081**!**

Les coefficients ont **été appliqués systématiquement** sur ce chiffre de **1 341 081** pendant **45 ans** ce qui conduit à l'estimatif de **6 590 000***** pour **2050** mais cela sans tenir compte de l'arrivée au fil du temps de la concurrence des LGV nouvelles!

Les coefficients de croissance ont été appliqués pour 45 ans par la D.G.A.C. sur les **11 lignes de l'hexagone** dont la **ligne n° 1 Nantes - Roissy = 306 723** passagers en 2005 qui devient en 2050 par l'application des coefficients D.G.A.C. = **1 507 554**. Un chiffre que vous ne verrez apparaître nulle part **et qui n'attirera donc pas l'attention du lecteur** puisqu'il est présenté «**noyé**» dans le **total de 6 590 000**.

Or aux environs des années 2024 cette ligne **n°1** (Nantes-Roissy) du fait des concurrences LGV Bretagne/Pays de la Loire (2018) de l'Interconnexion Sud LGV Ile de France (2024) voire même un prolongement de la LGV depuis Sablé-sur-Sarthe jusqu'à Nantes et de la billetterie commune **subira le même sort que la ligne actuelle Strasbourg-Roissy(1)** dont le **transfert au rail** suite à l'**effet LGV Est** sera effectif le 2 Avril 2013.

Il faut donc que la D.G.A.C. pour son trafic estimé en 2050 **déduisse 1 507 554** à son estimation de **6.590 000** passagers du trafic régulier en 2050 et portée dans le dossier du Maître d'ouvrage puisque cette ligne aérienne Nantes-Roissy ne sera plus active dès 2024 ou alors vraiment insignifiante.

Page 1/2

Ceci est le chiffre à déduire des prévisions pour le seul cas de la ligne n°1. **Il faut maintenant appliquer le même raisonnement sur les 10 autres lignes aériennes dans l'hexagone** au départ du projet NDDL. Ces lignes subiront elles aussi des réductions de leur trafic à l'occasion des mises en service de LGV nouvelles prévues entrer en service entre 2005 et 2050. Le pourcentage à déduire varie au cas par cas de 0 à 100% selon la localisation des LGV nouvelles sur le territoire.

Nous confirmons que la **prise en compte de la concurrence** des LGV nouvelles «**occultée**» ou «**oubliée**» par la D.G.A.C. revient par ses effets directs et indirects à **diviser quasiment par deux l'estimation de 8 940 000 passagers** pour 2050 inscrite dans le dossier du Maître d'ouvrage du projet d'aéroport.

Voilà pourquoi nous avons proposé une audition par la Commission de dialogue de la D.G.A.C. qui ne pourra que constater et vous confirmer qu'elle n'intègre pas véritablement dans sa/ses prospective(s) les aspects rails. Nexus saurait si nécessaire montrer documentations ou correspondances en relation avec ses écrits.

L'audition simultanée de R.F.F. nous paraît nécessaire afin d'établir pourquoi, alors que cette entité a dans ses fonctions la recherche de nouveaux marchés, et qu'elle est bien placée pour connaître l'impact de la vitesse rail, elle n'a pas défendue pour l'Ouest la carte de l'Intermodalité Rail / Air pour absorber les accroissements de trafic.

Certes la marge d'expression pour la Direction de R.F.F. comme pour celle de la S.N.C.F. n'est pas bien grande lorsque l'employeur à Maignon est, précisément, aussi bien avant Mai 2012 qu'après, un porteur inconditionnel du projet pour un autre aéroport à Notre Dame-des-Landes !

Ceci explique pourquoi nous avons demandé **une audition des divers porteurs de projets transport** devant les acteurs économiques clés, CCI, CA, CM, Medef... et cela en présence de personnalités rompues aux métiers du transport et *d'avantage en situation de s'exprimer librement*.

Le constat d'un trafic largement surévalué à 9 000 000 de passagers pour 2050 à Notre Dame-des-Landes ne gêne en rien le réaménagement que nous préconisons à Nantes-Atlantique et que nous savons possible au-delà de 10 000 000 de passagers. Toutefois la vérité sur les chiffres pour tous constitue bien un droit et montre au demeurant que les dépenses d'aménagement de Nantes-Atlantique n'en seront que plus voire très réduites.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Bernard Fourage
Département Études
Association NEXUS

Annie Le Gal La Salle
Vice Présidente
Association NEXUS

06 88 72 01 72 lgvjustnantes@nexus-asso.fr

06 68 09 74 38 terrennesstgilles@nexus-asso.fr

copie- Madame Claude Brévan et Monsieur Rouchdy Kbaier, Membres de la Commission de dialogue.

Autre diffusion- Adhérents, Sympathisants, lecteurs des travaux de NEXUS, Commission de Révision du Schéma des Transports.

* Pièce **F** du dossier du Maître d'ouvrage page **84**,
Scénario 3, tableau accroissement des trafics réguliers prévus à NDDL (situation de référence)

** Pièce **F** du dossier du Maître d'ouvrage page **45**
Le tableau du trafic régulier de l'aéroport de Nantes par destination en 2005

*** Pièce **F** du dossier du Maître d'ouvrage page **84**,
Scénario 3, tableau accroissement des trafics réguliers prévus à NDDL (situation de référence)

-Lien vers: Dossier du Maître d'ouvrage projet NDDL, pièce **F** Évaluation Socio-économique et Financière.
http://aeroport-grandouest.fr/files/2010/02/PieceF_290906.pdf

Rappel lettre à RFF 21.10.2012 Concurrence déloyale, dossier Maître d'ouvrage projet NDDL
http://www.nexus.asso.fr/IMG/pdf/nexus_21-10-12_lettre-rff_concurrence-deloyle_dossier-m-o-nddl.pdf

(1)Lien vers journal l'Alsace, Ligne Strasbourg-Roissy, AF remplacera en avril ses avions par des TGV
<http://nexus-asso.fr/2012/12/11/intermodalite-railair-dans-louest-atlantique-en-osmose-avec-lorientation-dair-france-a-lest/>